



VILLE DE  
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le

ID : 029-212901052-20260629-2026188-AR

**ARRETE MUNICIPAL N° 2026/188**  
*Portant sur la circulation alternée rue des Marronniers,  
à l'occasion de remplacement d'armoire*

Le Maire,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,  
**Vu** l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,  
**Vu** l'article R. 610-5 du Code Pénal,  
**Vu** les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la demande de l'entreprise AFFACOM en date du 21 mai 2026,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sera alternée rue des Marronniers, du lundi 1<sup>er</sup> au samedi 20 juin 2026, à l'occasion de travaux de remplacement d'armoire.

**Article 2** : La mise en place et le retrait de la signalisation réglementaire, ainsi que la déviation nécessaire, seront effectués par le demandeur.

**Article 3** : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Landivisiau le 29 mai 2026  
Pour le Maire et par délégation,  
L'adjoint au Maire  
« Travaux – Tourisme – Rayonnement communal »  
**Benjamin ROPERT**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En préfecture, le 29 juin 2026  
Et de la publication le 29 juin 2026  
La Directrice Générale des Services,  
Catherine THOMAS



Hôtel de Ville / 19 rue Georges Clémenceau / CS. 90609 / 29406 LANDIVISIAU Cedex  
Tél. 02 98 68 00 30 / E-mail. : [landivisiau@landivisiau.fr](mailto:landivisiau@landivisiau.fr)

Le courrier administratif doit être adressé à la Mairie, sous forme impersonnelle, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Landivisiau – C.S. 90609 - 29406 LANDIVISIAU Cédex